



DEPARTEMENT DES LANDES  
 COMMUNE DE TARTAS  
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22  
 Nombre de présents : 14  
 Nombre de votants : 19  
 Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

**Etaient excusés :** M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G  
 Délibération n°9**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. LAMOTHE**

**Objet : Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « 4L Trophy »**

Eric LAMOTHE présente le projet :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé un montant de 400 €, sous réserve qu'une association soit constituée.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à la subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « 4L Trophy », sous réserve qu'une association soit constituée.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
 Jean-François BROQUÈRES